



PAR COURRIEL

Montréal, 22 août 2019

Directrice des poursuites criminelles et pénales
Service des poursuites pénales du Canada
Association des avocats de la Défense de Montréal
Centre communautaire juridique de Montréal

OBJET : *Changements apportés à la Chambre criminelle et pénale de Montréal*

Bonjour à tous,

Il me fait plaisir de m'adresser à vous en cette fin d'été, afin de porter à votre attention certains changements en chambre criminelle et pénale de Montréal, qui entreront en vigueur dès le 3 septembre prochain.

- La salle 4.06 se terminera dorénavant à 12h30.
- Les enquêtes sur mise en liberté se tiendront les lundis et mardi en salles 3.07 et 5.07 et le reste de la semaine en salle 3.07 uniquement. Selon le besoin, les dossiers qui procèdent seront référés devant un juge disponible.
- Pour les procès de 5 heures et plus, un formulaire de procès devra être rempli afin de cibler les points en litige et évaluer de façon adéquate la durée du procès. Ce formulaire, semblable à celui de l'enquête préliminaire, est utilisé dans tous les districts judiciaires du Québec.
- Les dates de procès et d'enquêtes préliminaires de 5 heures et plus, sont données au bureau de la coordination sur permission d'un juge en salle de cour ou par la juge coordonnatrice adjointe, après gestion.

Je vous souhaite une belle rentrée et vous offre ma disponibilité pour toute question relative à la chambre criminelle.

Veuillez accepter mes meilleures salutations.

Nathalie Fafard J.C.Q.
Juge coordonnatrice adjointe